

RELAIS PETITE ENFANCE RPE



9 et 13 décembre 2021

Préambule

1989 : **Création des RAM** (Relais Assistants Maternels) pour contribuer à :

- Améliorer la qualité de l'accueil au domicile des AM,
- Prévenir l'isolement des professionnels,
- Lutter contre le travail illégal,
- Favoriser la mise en relation des parents et des professionnels.

2005 : **Missions des Ram reconnues** et inscrites au sein du Code de l'action sociale et des familles (Casf).

2018-2022 : **Signature de la Convention d'Objectif et de Gestion.**

- Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil,
- Soutenir l'accueil individuel,
- Redynamiser l'offre d'accueil du jeune enfant.



Préambule

Accueil individuel : 1^{er} mode d'accueil.

Sur le département du Puy-de-Dôme, en 2020 :

3 654 assistants maternels

⇒ 11 913 places
d'accueil individuel

133 Eaje (PSU et CMG)

⇒ 3 064 places
d'accueil collectif



51 Relais Petite Enfance



Evolution réglementaires

2021 : Réforme des modes d'accueil, ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services à la famille

- ⇒ Les Ram deviennent les « Relais Petite Enfance » (RPE).
- ⇒ Service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels (Code de l'action sociale et des familles).
- ⇒ Missions définies par le décret n° 2021-1115 du 25/08/2021 et par l'article D.214-9 du Casf.



Réglementation

- **La Charte nationale d'accueil du jeune enfant** (Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 et arrêté du 23 septembre 2021) :
=> les professionnels de l'accueil individuel doivent mettre en œuvre les principes énoncés au sein de la Charte.
- **La loi Asap du 20 décembre 2020 instaure le Service Universel des Services aux Familles (Suif).**
=> site interne monenfant.fr, qui a vocation à recenser toutes les offres d'accueil d'un territoire et afficher les disponibilités.



Nouvelle circulaire Cnaf

La **circulaire 2021-014** a pour objectif de diffuser le référentiel national des RPE qui fixe leurs missions.

Elle précise les modalités d'accompagnement des RPE par les Caf.

Deux évolutions majeures par rapport aux missions prévues dans la circulaire C 2017-003 :

- => la généralisation de la mission 3,
- => le soutien des AM dans leurs nouvelles obligations sur monenfant.fr.

La circulaire 2021-014 et le référentiel s'appliquent à compter de leur publication sauf pour les nouvelles missions renforcées qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2022.



Référentiel National

Ce référentiel constitue un **cadre de référence** dans lequel doivent s'inscrire les Relais Petite Enfance afin de pouvoir bénéficier de la prestation de service (PS) et du bonus « mission renforcée » versés par la Caf.



Référentiel National

PILOTAGE ET FONCTIONNEMENT DU RPE

Le RPE s'inscrit :

- dans une démarche partenariale en lien avec les autres équipements du territoire
- dans une instance de suivi (ex : comité de pilotage)

=> en vue d'un fonctionnement adapté au territoire et au projet mis en œuvre (profil animateur(s), Etp, locaux...)



Référentiel National

PILOTAGE ET FONCTIONNEMENT DU RPE

Le Projet de fonctionnement :

- Document de référence qui définit le cœur du travail du Relais Petite Enfance,
- Validé par la Commission Sociale de la Caf du Puy-de-Dôme pour une durée maximale de 5 ans,
- Nouveau modèle fourni par la Cnaf avec application au 1^{er} janvier 2022 pour les nouvelles conventions.

Pour les RPE dont le PF est en cours, il leur est demandé d'intégrer les nouvelles missions.

=> Echéances en fin de présentation



Référentiel National

MISSIONS SOCLES

Les missions des Rpe sont définies autour de leurs deux principaux publics :

- **l'information et l'accompagnement des familles,**
- **l'information et l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel.**



Référentiel National

MISSIONS SOCLES

Mission 1 en direction des familles : Informer et accompagner les familles

Informier les parents

- Informer les parents sur l'ensemble de l'offre d'accueil (collectif et individuel) existante sur le territoire et les orienter vers le mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins,
- Valoriser l'offre de service du site monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne.



Référentiel National

MISSIONS SOCLES

Mission 1 en direction des familles : Informer et accompagner les familles

Accompagner le recours à un assistant maternel ou garde à domicile

- Favoriser la mise en relation entre parents et professionnels ;
- Accompagner les parents dans leurs rôles de particulier-employeur : information d'ordre général sur les droits et obligations de chacune des parties ;
- Sensibiliser les parents à la nécessité des départs en formation des assistants maternels ;
- Encourager les parents à formuler leurs attentes vis-à-vis de leur employé au sein d'un projet d'accueil => charte d'accueil du jeune enfant.



Référentiel National

MISSIONS SOCLES

Mission 2 en direction des professionnels : Informer et accompagner les professionnels

Offrir un lieu d'information, d'échange et de rencontre pour les professionnels

- Informer les professionnels ;
- Assister les AM dans leurs démarches sur le site monenfant.fr ;
- Proposer des temps d'échanges et d'écoute.



Référentiel National

MISSIONS SOCLES

Mission 2 en direction des professionnels : Informer et accompagner les professionnels

Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

- Organiser des ateliers d'éveil - inscrits dans un projet éducatif en cohérence avec la Charte d'accueil du jeune enfant, et autres temps d'animation ;
- Accompagner les parcours de formation des professionnels.



Référentiel National

MISSIONS SOCLES

Mission 2 en direction des professionnels : Informer et accompagner les professionnels

Lutter contre la sous activité subie des AM et le manque d'attractivité du métier

- Lutter contre la sous activité des AM ;
- Promouvoir le métier d'AM.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Puy-de-Dôme

caf.fr

RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

Référentiel National

MISSIONS RENFORCEES

Trois missions renforcées dès le 01/01/2022 :

-**Le guichet unique** pour améliorer l'accompagnement des familles et mobiliser un travail en réseau entre les différents acteurs locaux du secteur ;

-**L'analyse de la pratique** pour contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles des assistants maternels ;

-**La promotion renforcée de l'accueil individuel** pour promouvoir, à travers une stratégie d'actions, l'offre d'accueil et le métier d'assistant maternel.



Référentiel National

MISSIONS RENFORCEES

Mission renforcée n°1 : Le guichet unique

Centralisation des demandes d'information des familles => unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil.

- L'ensemble des familles du territoire en recherche d'un mode d'accueil est orienté vers le Rpe guichet unique qui leur propose un rendez-vous,
- Être habilité sur le site monenfant.fr en tant que Lieu d'information (LINF) et proposer un rendez-vous aux parents effectuant une demande en ligne,
- Assure enfin un suivi des solutions trouvées par les familles.

Cette mission exige un travail partenarial, une coordination avec l'ensemble des acteurs locaux Petite Enfance.

Elle permet d'améliorer la visibilité des RPE, de simplifier les démarches des familles en s'adressant à un seul interlocuteur.

Indicateurs : RPE unique porte d'entrée des demandes d'information des familles sur les modes d'accueil.

En cas de contrôle Caf

- Justifier le nombre de familles accompagnées et orientées, et le mode de contact (monenfant.fr...),
- Habilitation monenfant.fr.



Référentiel National

MISSIONS RENFORCEES

Mission renforcée n°2 : L'analyse de la pratique professionnelle

Organiser des temps d'analyse de la pratique à destination des assistants maternels :

- Pour permettre aux professionnels d'échanger dans un climat de confiance et en toute confidentialité sur des problématiques qu'ils rencontrent au quotidien,
- Animés par un intervenant extérieur spécialisé,
- Organisés sur ou en dehors du temps de travail des assistants maternels.

Cette mission exige le respect du cahier des charges inscrit dans le référentiel national : intervenant compétent en APP + groupe max de 15 personnes + confidentialité + pour chaque AM 6h d'APP et au moins 3 séances/an.

Deux indicateurs : RPE organise au moins 6 séances APP / an pour 8 AM différentes.

En cas de contrôle Caf, toute pièce justifiant l'organisation de ces ateliers (fiches d'émargement et d'inscription des professionnels).



Référentiel National

MISSIONS RENFORCEES

Mission renforcée n°3 : La promotion renforcée de l'accueil individuel

Les Rpe s'inscrivent dans une stratégie pluriannuelle d'actions afin de promouvoir l'accueil individuel => Actions menées pour promouvoir le mode d'accueil individuel, le métier d'assistant maternel et la garde à domicile, par une stratégie de communication.

- Réaliser des actions partenariales (Pôle emploi, les missions locales, les mairies, les écoles, etc...),
- Organiser des événements visant la promotion de l'accueil individuel (assmat dating, journée des assistants maternels, etc...),
- Réaliser des outils de communication et de promotion de l'accueil individuel (vidéos, livres, journaux, expositions, etc...).

Pour cette mission, il est recommandé de construire cette stratégie de promotion de l'accueil individuel en lien avec les acteurs locaux et de s'assurer de l'éligibilité du projet à cette mission auprès de la Caf.

Indicateurs : RPE réalise au moins une action de promotion de l'accueil individuel ou du métier d'assistant maternel.

En cas de contrôle Caf, toute pièce justifiant le déploiement de sa stratégie de promotion de l'accueil individuel.



Le soutien des Caf aux RPE

-> **Par le versement d'une Prestation de Service** octroyée aux gestionnaires éligibles, gestionnaires publics ou privés dont l'activité est à but non lucratif.

⇒ En 2021, 43% du prix de revient avec une PSO max à 26 510 € / Etp pour un prix plafond de 61 650 €.

Le barème est mis à jour chaque année et publié sur le caf.fr.



Le soutien des Caf aux RPE

-> **Par le versement d'un Bonus forfaitaire** de 3 000 € en plus de la PSO.

En 2022, pour ceux qui s'engagent dans une des 3 missions renforcées, il faudra :

- l'inscrire dans votre projet de fonctionnement et le faire valider par la Caf,
- le prévoir lors de votre déclaration du budget prévisionnel 2022, sur le portail mon-compte-partenaire,
- déclarer les indicateurs dès l'actualisation de septembre 2022.



Le soutien des Caf aux RPE

-> Par l'accompagnement des Caf :

- Auprès des gestionnaires : employeur de l'animateur, responsable hiérarchique, qui organise l'activité du relais. Le profil de l'animateur doit être validé par les services de la Caf et ses activités sont en lien avec les missions des RPE.
⇒ En annexe du référentiel national, un profil de poste et un dictionnaire de compétences.
- Auprès des animateurs : coordination et mise en réseau, par territoire ou départementale (groupe SDSF Rpe).



Le soutien des Caf aux RPE

-> Par la mise à disposition des sites internet :

- caf.fr,
- monenfant.fr : site public national de référence pour les modes d'accueil
=> site à valoriser auprès des parents et des professionnels (informations et documentations),
=> site utile pour informer et accompagner les parents (ex : simulateurs de coût).



Échéances Caf

->**Prévisionnel 2022 (envoi prévu le 15/12/2021)** : déclaration du budget prévisionnel sur le portail mon-compte-partenaire, avec le cas échéant, choix de la mission renforcée.

->**Projet de fonctionnement** : 2 situations

=> Conventions en renouvellement : validation de votre PF (nouveau modèle) par les administrateurs de la Caf pour application au 01/01/2022.

=> Conventions en cours : il est demandé aux RPE d'intégrer les nouvelles missions (missions socles et renforcées) via l'annexe au PF (à faire valider à la Caf avant **15/01/2022**).



CONTACTS

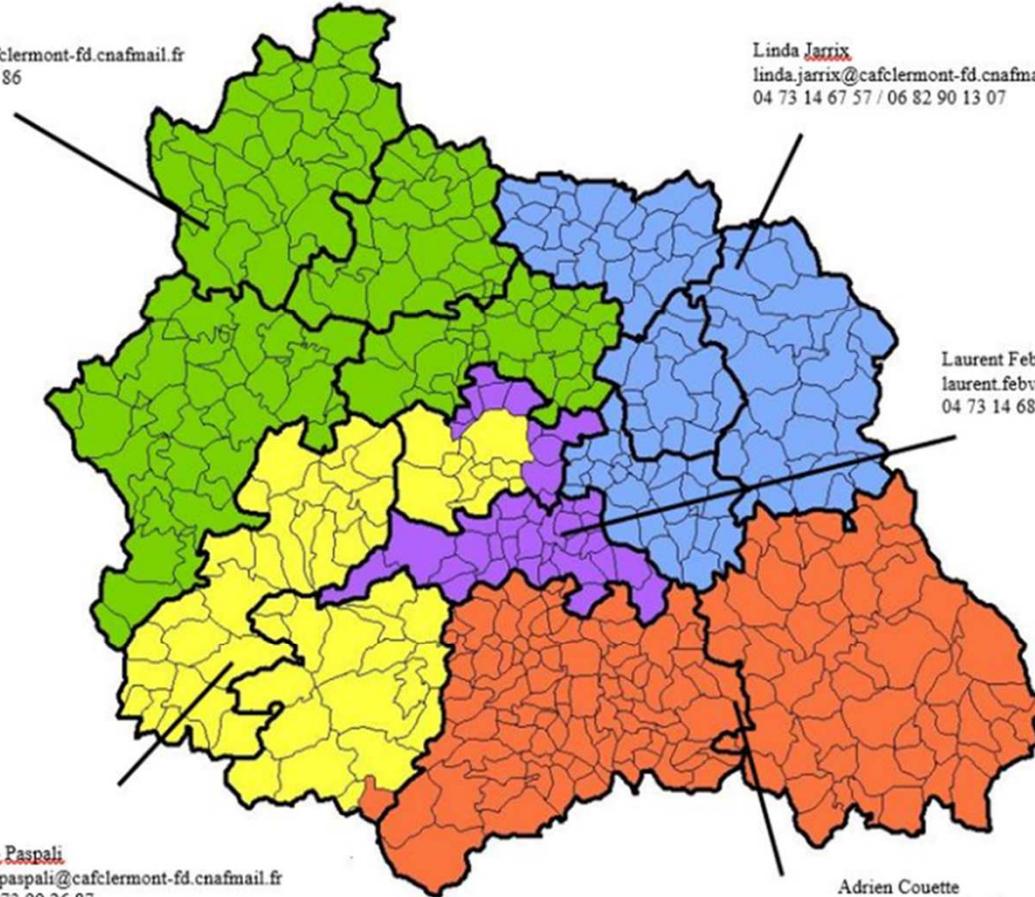
Sonia Gendraud Caetano
sonia.gendraud-caetano@cafclermont-fd.cnafmail.fr
04 73 14 68 42 / 06 73 99 26 86

Linda Jarrix
linda.jarrix@cafclermont-fd.cnafmail.fr
04 73 14 67 57 / 06 82 90 13 07

Laurent Febvre
laurent.febvre@cafclermont-fd.cnafmail.fr
04 73 14 68 43 / 06 31 40 32 95

Véronique Cordeiro Paspali
veronique.cordeiro-paspali@cafclermont-fd.cnafmail.fr
04 73 14 67 65 / 06 73 99 26 87

Adrien Couette
adrien.couette@cafclermont-fd.cnafmail.fr
04 73 14 67 62 / 06 72 21 83 43



**Nous vous remercions
pour votre écoute**



caf.fr

RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS